

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE MAISNIL-LES-RUITZ

ARRETE N°2026_37

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
à M.DAUTREMEPUIS HENRI, quatrième adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18, et L.2122-23 ;

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire.

Article 1: Monsieur DAUTREMEPUIS Henri, quatrième adjoint est chargé de la gestion de location des salles communales.

Article 2: Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour:
* les locations, l'utilisation et la gestion du planning des salles communales.

Article 3: La présente délégation prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions et en tout état de cause à l'expiration du mandat du conseil municipal élu en mars 2026.

Article 4 : Cet arrêté de délégation de fonction n'entraîne pas délégation de signature.

Article 5: Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé sera transmise:

- au Représentant de l'Etat
- au Comptable de la Collectivité

Fait à Maisnil-lez-Ruitz le 24.03.2026

Le Maire

Marcel PRUVOST

Acte rendu exécutoire le
Après dépôt en sous-préfecture de Béthune
Le 24/03/2026

Et publication ou notification le 25/03/2026



Notifié le 26/03/2026
Dautremepuis Henri